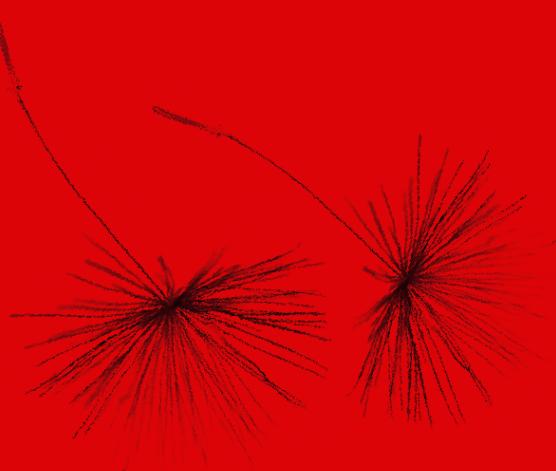


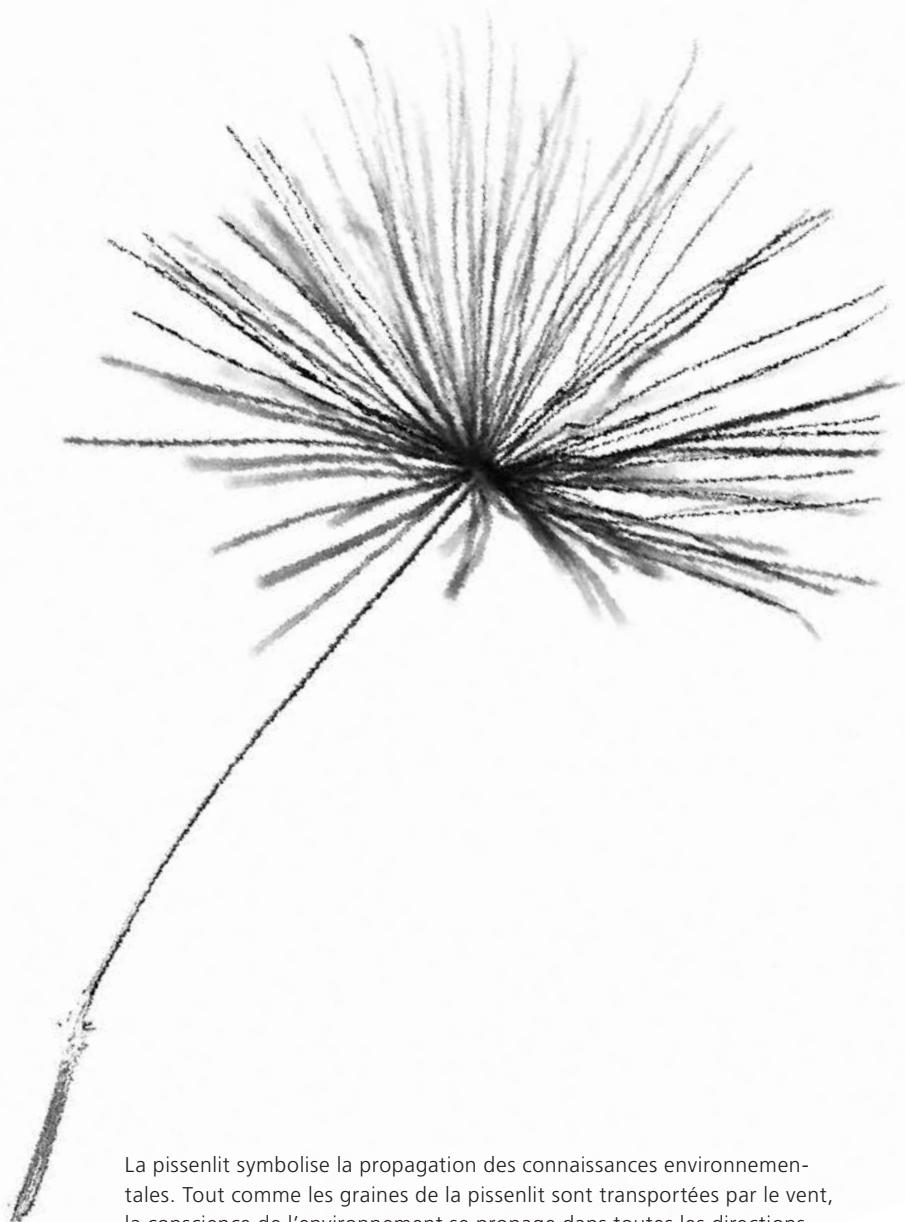


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

PLAN D'ACTION FORMATION À L'ENVIRONNEMENT DDPS

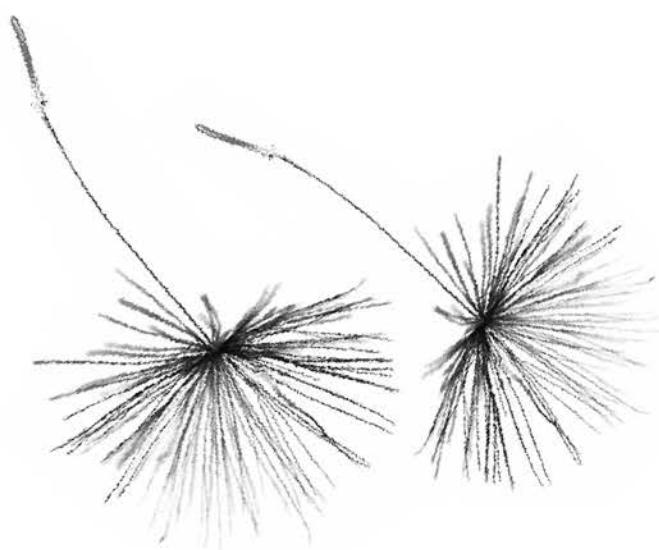
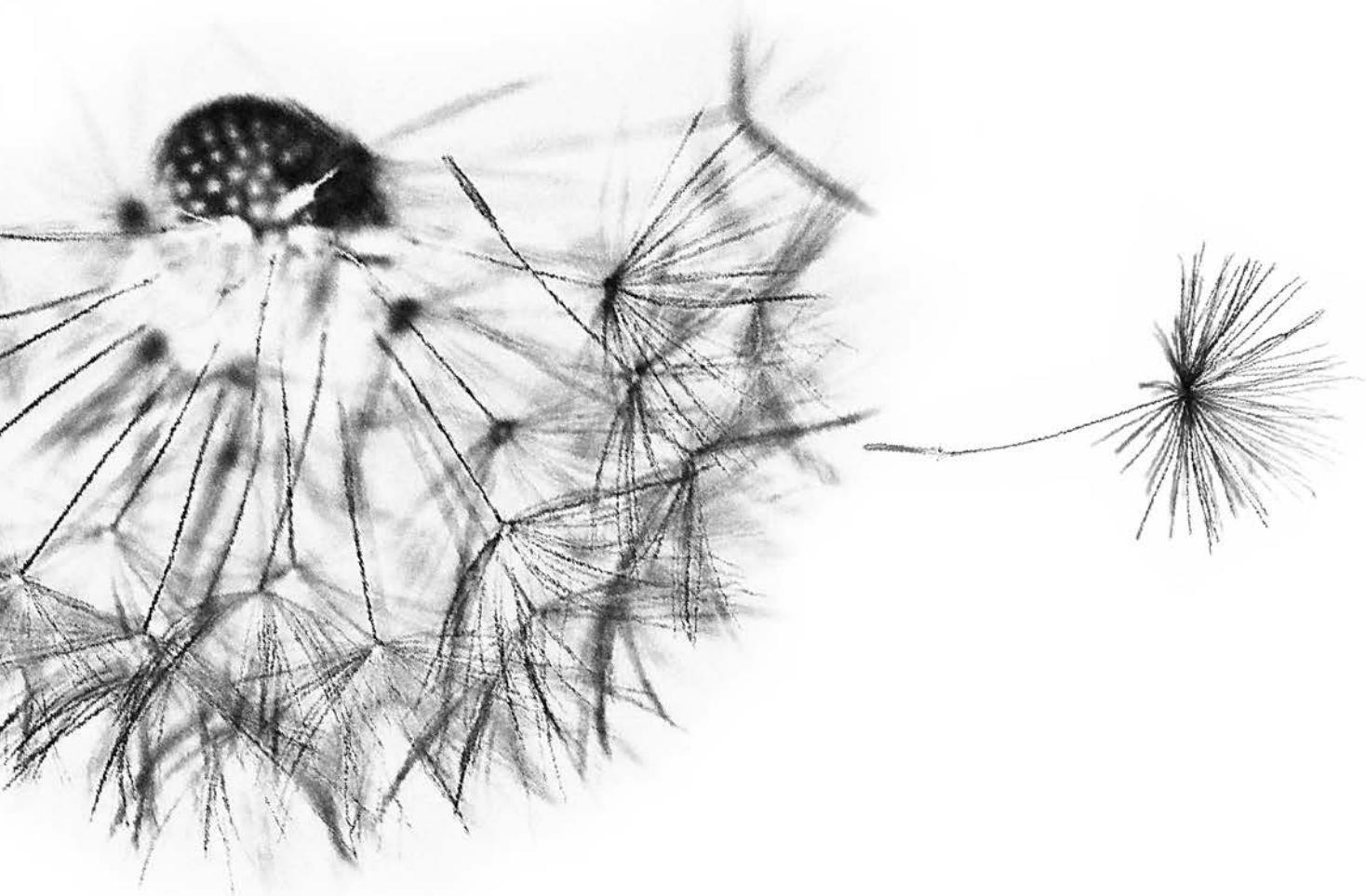




La pissenlit symbolise la propagation des connaissances environnementales. Tout comme les graines de la pissenlit sont transportées par le vent, la conscience de l'environnement se propage dans toutes les directions.



Préface de la cheffe du DDPS	5
Contexte	6
Vision et stratégie	8
Objectifs et mesures	10
Dépenses	14
Controlling	15



PRÉFACE DE LA CHEFFE DU DDPS



« Le DDPS considère que la formation, la recherche et le développement ainsi que la gestion des connaissances sont indispensables à l'émergence de solutions novatrices et porteuses d'avenir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Chères collaboratrices et chers collaborateurs du DDPS,

Un environnement préservé contribue à notre qualité de vie et, en fin de compte, à la sécurité de notre pays.

La promotion d'un comportement respectueux de l'environnement et la réduction des impacts négatifs sur l'environnement passent par l'acquisition de connaissances en matière d'environnement et de compétences opérationnelles. Dans sa charte de durabilité, le DDPS considère que la formation, la recherche et le développement ainsi que la gestion des connaissances sont indispensables à l'émergence de solutions novatrices et porteuses d'avenir.

Les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS sont sensibilisés aux questions environnementales et les prestations correspondantes du département sont communiquées. La formation est essentielle au développement personnel et social; elle constitue l'un des fondements de la prospérité de notre pays.

J'ai le plaisir de vous présenter notre plan d'action Formation à l'environnement et ses mesures dans les pages qui suivent.

Viola Amherd, conseillère fédérale
Cheffe du DDPS



CONTEXTE

Formation à l'environnement au DDPS

La mise en place au DDPS d'une formation ciblée à l'environnement vise à améliorer la performance environnementale du département et peut permettre dans bien des cas de réduire les coûts, de garantir la conformité légale et de renvoyer une image positive du département. Cette formation est aussi un moyen de créer un langage commun et une compréhension partagée des défis auxquels le DDPS est confronté dans le domaine de l'environnement.

La Constitution fédérale exige de l'armée qu'elle prenne en considération les intérêts de la protection de la nature et du patrimoine dans l'accomplissement de ses tâches et qu'elle ménage l'environnement. L'armée doit ainsi tenir compte du droit et des aspects environnementaux dans tous ses processus de planification et de décision. Pour pouvoir accomplir ses missions essentielles en respectant les exigences de la protection de l'environnement, l'armée doit disposer de connaissances environnementales.

Les militaires sont donc formés à la gestion durable de l'environnement pendant l'instruction générale de base pour l'accomplissement des missions militaires. Par ailleurs, le département invite ses responsables de l'environnement à se perfectionner sur des sujets précis lors de sa journée annuelle de l'environnement.

Enfin, la formation a une influence sur les méthodes de travail de chaque personne et renforce la responsabilité individuelle.

Le plan d'action Formation à l'environnement DDPS

Dans son plan d'action, le DDPS définit ses objectifs en matière de formation à l'environnement pour la période allant jusqu'en 2030. Cette formation contribuera à améliorer la performance environnementale et à garantir la conformité légale au sein du département. La société civile devrait autant que possible profiter de cette conscience écologique accrue, le présent plan d'action ayant aussi pour but de déployer ses effets au-delà du DDPS. ■





VISION ET STRATÉGIE

► VISION DDPS



Les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS et les militaires respectent l'environnement.

Les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS et les militaires ont conscience de leur responsabilité envers l'environnement. Ils agissent en conséquence en adoptant un comportement écoresponsable dans toutes leurs activités.

La stratégie comporte trois axes:

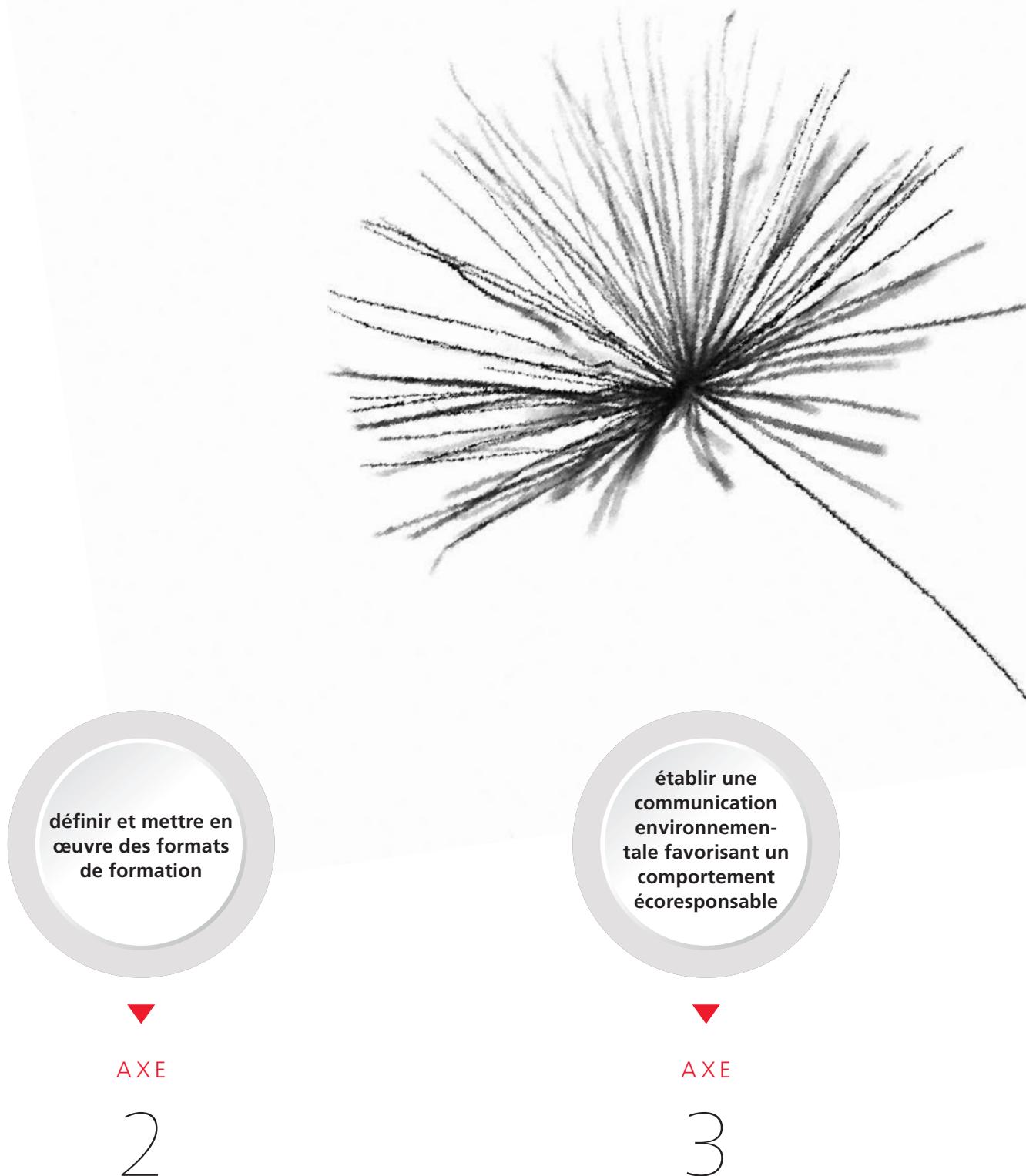
définir les priorités de formation



AXE

1

Les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS et les militaires reçoivent la formation nécessaire à l'exercice de leurs tâches, afin de favoriser un comportement écoresponsable et d'améliorer la performance environnementale du département.



La mise en œuvre de formats de formation pour six groupes cibles¹ crée le cadre organisationnel permettant de proposer une formation à l'environnement adaptée aux niveaux hiérarchiques et aux fonctions, selon les besoins des personnes concernées.

La communication environnementale vise la transmission de connaissances sur l'environnement, la remise en question des habitudes et la modification des comportements. Elle nécessite des informations, des explications et un travail de persuasion. Le meilleur moyen d'encourager un comportement écoresponsable est de donner de bons exemples rendant le sujet plus concret et plus convaincant. ■

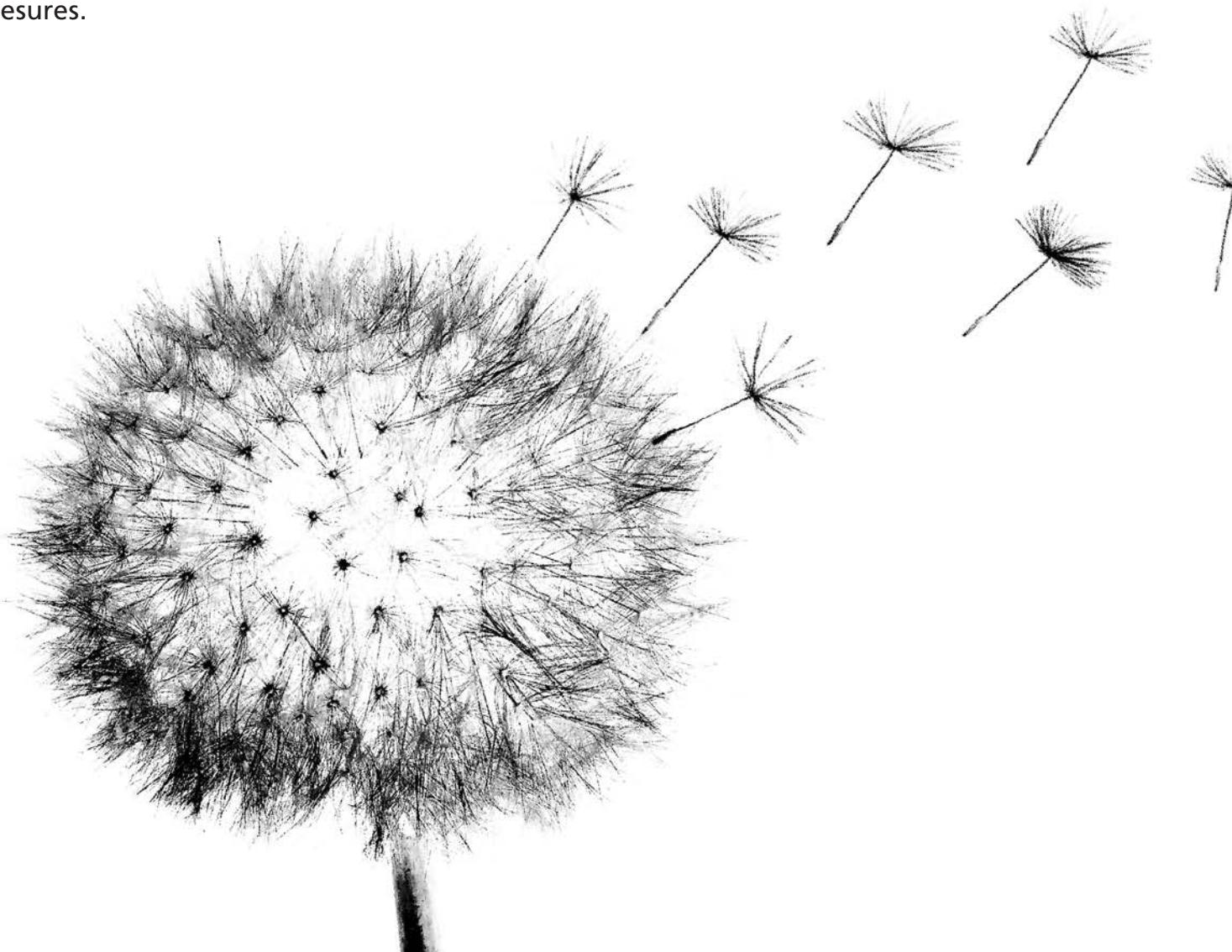
¹ Cadres, collaboratrices et collaborateurs avec ou sans tâches environnementales, militaires de carrière et aspirants militaires de carrière, cadres de milice et militaires

OBJECTIFS ET MESURES



À partir de la vision et des axes stratégiques, le plan d'action Formation à l'environnement DDPS fixe trois objectifs. Chaque unité administrative du département contribue à leur réalisation par ses propres mesures.

Le DDPS entend mettre en œuvre les mesures et les objectifs ci-dessous d'ici à 2030 :



AXE



OBJECTIF 1

Objectif n°1

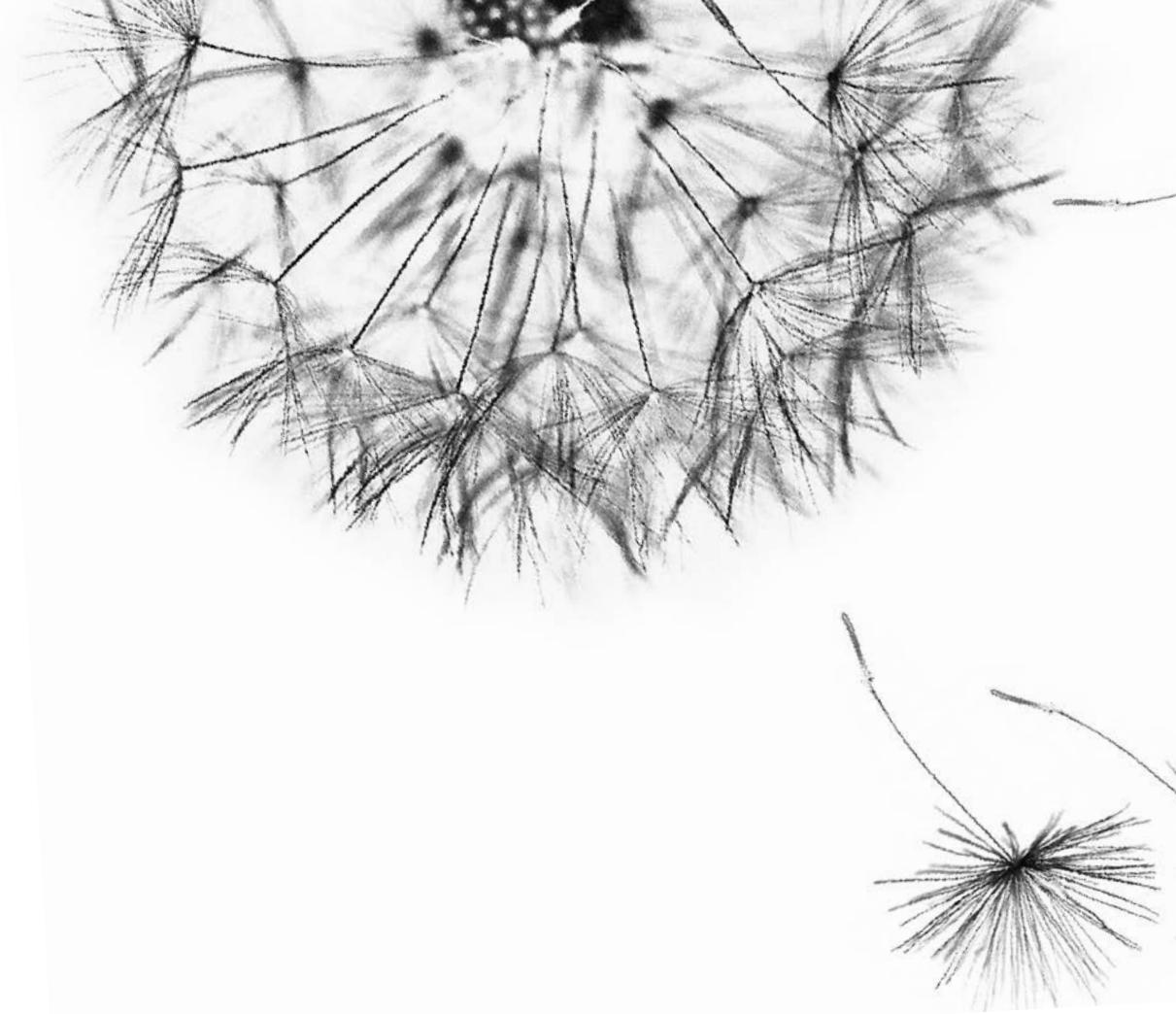
les besoins des groupes cibles et les priorités de formation qui en découlent sont définis

L'identification, l'évaluation et la résolution de problèmes environnementaux nécessitent une réflexion et un travail en réseau, axés sur des projets.

Les besoins sont identifiés et classés par ordre de priorité selon les tâches et les fonctions. Les axes de formation qui en découlent sont définis pour chaque groupe cible en tenant compte des objectifs de formation des autres plans d'action. Des programmes de formation spécifiques sont ensuite élaborés.

MESURES

- Établir des concepts de formation pour chaque groupe cible
- Élaborer des programmes de formation pour chaque groupe cible et former les collaborateurs et les collaboratrices et les militaires



AXE



OBJECTIF 2

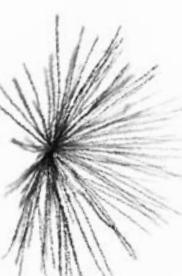
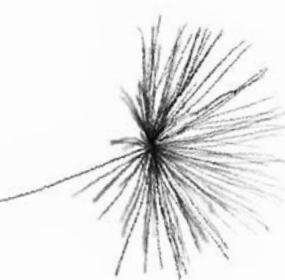
Objectif n°2

les formats de formation sont mis en œuvre pour chaque groupe cible

Pour chaque groupe cible, un format spécifique de formation environnementale est mis en œuvre, contrôlé en permanence quant à son actualité et adapté si nécessaire.

MESURES

- Concevoir et mettre en œuvre des formats de formation pour chaque groupe cible
- Organiser une journée annuelle de l'environnement pour les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS



AXE



OBJECTIF 3

Objectif n°3

la connaissance des prestations environnementales du DDPS et les bons exemples favorisent un comportement écoresponsable

Les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS et les militaires connaissent les répercussions de leurs activités sur l'environnement et les prestations environnementales du DDPS. Les bons exemples d'actions respectueuses de l'environnement sont collectés et communiqués. Ainsi, la thématique devient plus tangible grâce à des exemples réussis et les collaborateurs et les collaboratrices du DDPS sont motivés à adopter un comportement environnemental positif.

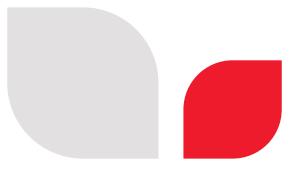
MESURE
■ Mener des campagnes de sensibilisation



DÉPENSES

Le DDPS estime que d'ici à 2030, les dépenses de biens et services et de personnel liées à la mise en œuvre des mesures devraient atteindre 0,7 million de francs, pour environ 33 000 heures de travail¹. Le montant réel dépendra de l'ampleur des mesures réalisées. ■

¹ Participation à des formations continues ou à des conférences non comprise



CONTROLLING

Le DDPS contrôle régulièrement la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des mesures définies dans le présent plan d'action.



Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Secrétariat général DDPS

Territoire et environnement DDPS
Maulbeerstrasse 9
3003 Berne

Approuvé par la cheffe du DDPS
en juin 2024